

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2269

présenté par
Mme Dubost, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'un enfant »,

les mots :

« une personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.